

TOUT-MÉNAGE D'ACUSA

C'est décidé, P. Corminboeuf dépose plainte

■ «Mes collègues m'y ont fortement encouragé.» C'est décidé, Pascal Corminboeuf va déposer une plainte pénale au début de la semaine prochaine dans le cadre du tout-ménage de l'Association contre les usines d'animaux (Acusa). Le directeur de l'Agriculture annonce un prochain communiqué à ce sujet. La réponse à la question du Veveysan Joe Genoud (udc), sur le cas de vaches maltraitées à Châtel-Saint-Denis, traitera aussi du litige.

Le tout-ménage distribué récemment par Acusa s'en prenait avec virulence au conseiller d'Etat, l'accusant de négligence dans le domaine de la protection des animaux et appelant les électeurs à ne pas voter pour lui le 5 novembre (*La Gruyère* du 19 octobre). Se faire traiter notamment de «déchet» semble relever de l'atteinte à l'honneur, a-t-il expliqué hier en réponse à une question posée au terme du bilan intermédiaire de la mise en œuvre de la Constitution.

Depuis la distribution du tout-ménage, le ministre dit avoir reçu cinq lettres anonymes à charge et une trentaine de missives de soutien. Pascal Corminboeuf en profite pour préciser que plusieurs photos, anciennes, représentent des bâtiments aujourd'hui vides: «D'autres montrent des installations tolérées par la Confédération jusqu'au mois de juin 2007.»

SJ